

RENOUVEAU DANS LES LIEUX, LES LIVRES ET LES ACTEURS DE LA CÉLÉBRATION

DANS les informations communiquées au mois de mai dernier par le Conseil exécutif de la réforme liturgique, on recensait 205 langues dans lesquelles sont désormais célébrées certaines parties de la liturgie romaine. Passant le mois de juillet au Canada, j'ai pu voir, dans les églises où je suis entré, un autel dressé face au peuple, un ambon portant le lectionnaire, un siège du célébrant et à côté, le plus souvent, un pupitre où se trouvait le missel latin-français. Dans ce même pays, grâce à la publication de feuillets hebdomadaires pour les fidèles qui comprennent le texte des pièces du propre des messes, nombreuses sont les assemblées qui les récitent en français quand il n'y a pas de chants, laissant au célébrant les seules prières sacerdotales. Une messe nationale a été promulguée pour le chant de l'Ordinaire en français, que j'ai entendu chanter à plein cœur dans des lieux variés.

Tous ceux qui auront voyagé en France ou dans d'autres pays étrangers auront pu faire des observations analogues : de nombreux changements sont déjà intervenus dans la vie liturgique. Ils apparaissent surtout dans la modification des sanctuaires, dans l'usage de livres nouveaux, dans l'emploi des langues vivantes, dans l'intervention d'acteurs divers au cours de la célébration.

Mais tout pasteur soucieux des valeurs essentielles du Royaume de Dieu se pose la question suivante : ces changements apportent-ils avec eux le renouveau qu'a voulu le Concile ? La source de vie chrétienne que sont la Parole de Dieu, les sacrements et le culte de l'Église s'est-elle vraiment plus largement ouverte aux fidèles ? Ou bien n'a-t-on fait que substituer à un comportement, traditionnel et fami-

lier, un autre comportement, agréable à certains et désagréable à d'autres, mais limité en somme au domaine des habitudes rituelles, de certaines valeurs culturelles et tout au plus du sentiment religieux ?

Or l'*Instruction* du 26 septembre 1964 pour l'application de la Constitution conciliaire s'ouvre par cet avertissement très clair :

Il est nécessaire en premier lieu que tous comprennent bien que le propos de la Constitution liturgique du Concile n'est pas seulement de changer les formes et les textes liturgiques, mais plutôt de susciter une formation des fidèles et une pratique pastorale qui envisagent la liturgie comme leur sommet et leur source. Car les changements introduits jusqu'ici dans la liturgie et ceux qui doivent y être introduits ultérieurement sont ordonnés à cette fin.

Or la force de cette action pastorale, ordonnée autour de la liturgie, consiste en ce qu'on exprime par sa vie le mystère pascal en lequel le Fils de Dieu incarné, devenu obéissant jusqu'à la mort de la Croix, est exalté dans sa résurrection et son ascension pour communiquer la vie divine au monde (I, 5-6).

C'est bien là ce que vous tous, pasteurs, cherchez et poursuivez. Et vous n'êtes venus à cette session que pour vous soumettre ensemble à cette interrogation fondamentale : « Est-ce qu'à notre effort liturgique correspond un vrai renouveau de foi et de charité ? »

Or, il faut bien l'avouer, la cohérence profonde de la célébration liturgique avec la vie des chrétiens dans le monde apparaît, sur bien des points, aussi difficile à obtenir aujourd'hui qu'elle l'était hier. Reconnaissons-le franchement : la réforme de la liturgie n'est pas faite; elle est à peine commencée. Et cela de deux manières : dans le domaine des rites, et dans le domaine de la vie.

En premier lieu, la réforme des rites dont le Concile a tracé le programme est encore presque entièrement à venir. Deux points ont été entrepris : la traduction de certains textes et l'aménagement de quelques rites. Ces commencements sont sans doute très importants et peuvent porter déjà de grands fruits. C'est ce qu'essayera de montrer toute cette session. Mais en favorisant sur certains points la participation active des fidèles, ils font en même temps ressortir davantage la nécessité de la réforme à accomplir. Un autre rapport le montrera à propos des textes français.

Mais je n'ai qu'à évoquer ici les conditions souvent peu pratiques dans lesquelles se déroulent actuellement nos célébrations, qu'il s'agisse de livres, de lieux ou de rôles à remplir.

Ainsi la publication du missel latin-français par fascicules successifs comporte des inconvénients. Nous attendons toujours, par exemple, les messes votives, si utiles. Et en dépit de ces échelonnements, on a reçu après coup — et on recevra sans doute encore — des modifications et des additions (comme les oraisons solennelles du vendredi saint). Rien que pour la messe du dimanche, il nous faut aujourd'hui, non seulement un missel et un lectionnaire, mais le feuillet pour les prières du début de la messe et pour l'Ordinaire, un livre ou une feuille pour la prière universelle et souvent autre chose pour sa conclusion, autre chose encore pour le graduel si on veut lui rendre son vrai sens, des fiches pour les divers chants, etc. Une vraie bibliothèque dans laquelle on se noie.

Mêmes problèmes avec les lieux. Nos églises existantes n'ont pas été prévues pour une liturgie de la Parole restaurée, ni pour l'Eucharistie face au peuple. Il n'est pas facile de trouver une place pour le siège du célébrant. Où mettre un ambon dans un petit sanctuaire ? Et si le maître-autel est inamovible, doit-on mettre un second autel provisoire ?

Quant aux divers acteurs qui devraient intervenir dans la célébration, c'est là un bel idéal ! Ne parlons pas du diacre, qui est un personnage rarissime. Mais comment avoir seulement un lecteur à chaque messe ? et un commentateur ? et un directeur des chants ? Il faut aussi réapprendre aux enfants de chœur à servir la messe. Il faut réajuster la chorale à son vrai rôle dans une assemblée qui chante, ou la susciter si elle n'existe pas. Il faut revoir en détail avec l'organiste son service musical. Et tout ce tracassage pour combien de temps si cela doit encore changer ?

Oui, nous vivons dans des conditions inconfortables. Mais ce n'est pas une excuse pour se croiser les bras en attendant que cessent toutes ces modifications successives et qu'on sache enfin à quoi s'en tenir. Inutile, par exemple, de rêver du moment où, les réformes étant achevées, on aura enfin le missel français complet et définitif, comme fut naguère le missel latin. Car ce fixisme supposerait que la Constitution sur la Liturgie fût devenue lettre morte. Pour être vivante, la liturgie doit évoluer comme la vie.

Il nous faut bien entrer dans une liturgie en mouvement. D'ailleurs, la réforme ne peut nous arriver toute cuite d'après les recettes des spécialistes. Elle serait certainement insatisfaisante. Chacune de nos célébrations avec notre peuple fait aussi partie de cette vie de l'Eglise qui cherche à ajuster son culte.

Car les changements dans la célébration ne sont que la part extérieure et visible de notre tâche; c'est un moyen pour obtenir l'essentiel : la réforme des assemblées célébrantes. Pas de liturgie vivante sans chrétiens vivants. *Si l'Eglise cherche à ajuster les signes du mystère, c'est pour que les croyants puissent s'ajuster eux-mêmes aux réalités que ces signes communiquent.* On peut d'un jour à l'autre changer les rites; mais accorder les membres de l'assemblée au message de la Parole de Dieu et à la grâce intérieure des sacrements est une tâche autrement longue et difficile. La réforme partielle des rites ne saurait nous faire oublier la réforme continuelle qu'ils doivent susciter en ceux qui y prennent part.

C'est à cet aspect pastoral de notre tâche qu'il nous faut surtout réfléchir durant ces trois jours. Pour l'instant, cherchons comment les changements intervenus dans les lieux, les acteurs et les livres, peuvent avoir une valeur éducative de foi pour les fidèles, et à quelles conditions. Nous devons bien voir le but à atteindre, car, dans cette période de transition et de renouveau, il est laissé à notre jugement de pasteur une marge d'application pratique beaucoup plus large que par le passé. Plus on a de choix, mieux il faut savoir ce que l'on veut.

I

LE LIEU D'UN PEUPLE QUI CÉLÈBRE

Nous commencerons par l'aménagement des lieux. Il est assez naturel d'aborder le sujet par cet aspect apparemment très matériel. La disposition intérieure d'une église est la première chose qu'on voit en y entrant. Elle forme le cadre stable de nos célébrations.

Mais ne nous y trompons pas : il ne s'agit pas d'abord de problèmes d'architecture ou de décoration, de règlements nouveaux ou de permissions, ni seulement d'être à la page. Le titre du chapitre de l'*Instruction* consacré aux problèmes d'aménagement des lieux de culte, dit bien : « pour obte-

nir la participation active des fidèles ». On ne se réfère donc pas à des choses, si sacrées soient-elles, mais aux personnes vivantes qui vont se réunir pour célébrer les mystères de Jésus-Christ. L'Eglise, l'*Ecclesia Dei*, c'est d'abord l'assemblée des croyants. C'est elle qui donne sa forme, aussi bien que son nom, aux lieux où elle s'assemble.

La Constitution conciliaire donnait déjà ce double critère concernant les édifices : 1° qu'ils se prêtent à l'accomplissement des actions liturgiques, et 2° qu'ils favorisent la participation active des fidèles. Les lieux sont directement commandés par ce qu'on a à y faire; mais les actions se réfèrent en définitive aux baptisés de l'assemblée qui doivent y prendre une part pleine, consciente et active. Ce sera donc toujours avec le souci des personnes que nous devons juger de l'organisation de nos églises. Voyons donc ce que cela implique quand on célèbre la messe.

La nef.

Je pénètre dans l'église de ma paroisse pour la messe du dimanche. Suis-je dès l'abord conduit à faire la première découverte qui est proposée à ma foi lorsque j'entre dans la nef : le Seigneur présent au milieu des frères ? Est-ce que je reconnais, dans cette assemblée, des croyants comme moi ? des baptisés, membres avec moi du même Corps du Christ ? des frères égaux devant Dieu, sans distinction de race, de sexe, de classe, d'âge ou de culture ? des gens de ma communauté, avec lesquels je partage un même destin humain et spirituel, que je puis connaître et aimer ?

Lorsque l'*Instruction* demande que la place des fidèles soit disposée de manière à ce qu'ils puissent participer à la célébration « par les yeux et par le cœur » (1, 98), cela ne suppose-t-il pas d'abord qu'en entrant dans l'église, ils puissent embrasser l'assemblée et des yeux et du cœur, qu'ils se sentent accueillis pour devenir eux-mêmes accueillants au Seigneur présent dans leurs frères. Aussi, ne devra-t-on plus voir dans la nef de places réservées, de catégories séparées, d'isolés ou d'étrangers. « Les pasteurs, dit l'*Instruction*, n'omettront pas de travailler avec prudence et charité pour que l'égalité entre les fidèles se manifeste même visiblement » (I, 35; cf. C, 32) ¹.

1. Il est clair que cette éducation au sens d'une vraie communauté chrétienne

L'œil et le cœur ne doivent donc pas sauter jusqu'au sanctuaire sans avoir traversé et assumé la nef, avec le peuple qui y est assemblé. Est-ce que mon église s'y prête ? Lorsqu'on nous demande de ne pas multiplier les autels ou les statues, lorsqu'on nous conseille de ne pas mettre le calice ni le missel sur l'autel dès le début de la messe, lorsqu'on permet de disposer les seuls chandeliers nécessaires latéralement à l'autel ou d'apporter la croix en procession, lorsqu'on autorise que la Sainte Réserve soit ailleurs qu'au maître-autel, il ne s'agit pas en tout cela de purisme rubrical ou d'esthétisme cérémoniel, mais de saine pastorale. Chaque moment de la célébration a son mystère et sa grâce. Il ne faut pas détruire cette économie en attirant prématurément l'attention sur des signes qui devront parler à leur heure.

La chorale.

Maintenant le chant d'entrée exprime et noue la communauté assemblée pour l'action qui commence. Ce chant part bien, est sûr, solide et plein parce qu'une chorale est là, au service de la nef. Sa voix ne sort pas d'un lieu caché ou d'un haut-parleur invisible. Ceux qui chantent sont regroupés en un lieu propre, en raison du rôle qu'ils assument et pour être bien entendus. Mais ils sont membres de l'assemblée; ils en font partie. Je les vois à proximité du sanctuaire, à côté de l'orgue. De leur place, le chant gagne toute la nef; tout m'incite à joindre ma voix à la leur. Non loin d'eux, celui qui dirige le chant est à son pupitre, comme en avant du sanctuaire, pour assurer l'unité.

C'est tout cela que suppose l'*Instruction* quand elle dit : « La place de la schola et celle de l'orgue seront disposées de telle sorte qu'on voie clairement que ceux qui exercent les fonctions de chanteurs et d'organiste font partie de l'assemblée des fidèles et qu'ils soient à même de remplir au mieux leur fonction liturgique » (I, 97).

ne commence pas dans la liturgie et ne s'y cantonne pas. On n'y arrivera, surtout dans les grandes paroisses, qu'en favorisant des communautés-relais où se noueront de véritables relations personnelles, humaines et évangéliques. La pastorale liturgique suppose toujours une pastorale missionnaire et ne la supplée pas. Beaucoup de difficultés rencontrées dans la liturgie resteraient insolubles sans une pastorale d'ensemble.

Le siège du célébrant.

Pendant le chant, le célébrant est entré avec ses ministres, et, après avoir vénéré l'autel, il va prendre place à son siège. C'est le premier lieu du sanctuaire vers lequel, au moment de la collecte, va se concentrer mon attention. Il doit m'aider à faire cette nouvelle découverte : que le Seigneur est aussi présent dans le célébrant.

Dans le célébrant, c'est en vérité le Seigneur qui « préside » l'assemblée, c'est-à-dire : qui est « à sa tête », qui est la tête du corps de l'Eglise. Pour le prêtre, présider est un service, plutôt qu'un honneur. Aussi, le célébrant ne doit pas apparaître comme coupé de l'assemblée, relégué ou retiré dans une zone inaccessible; mais au contraire comme celui qui, faisant aussi partie du corps de l'assemblée, lui est le plus présent; comme celui qui est prêt à la servir, qui connaît et reconnaît son peuple; qui le salue maintenant dans le Seigneur, avec respect et affection : « Le Seigneur soit avec vous »; qui assume ensuite sa prière comme médiateur.

Ainsi que le remarque l'*Instruction* (I, 92), la place idoine du siège du célébrant dépend de la structure de chaque église. Il n'est pas *a priori* meilleur que le siège soit derrière l'autel, ou à côté, ou en avant. Cela dépend de la disposition générale du vaisseau et de son sanctuaire, puis de la place et de la forme respectives tant de l'autel que de l'ambon. On en jugera à l'expérience : est-ce que je me sens coupé de mon peuple ? est-ce que celui-ci a l'impression que je le domine et le surveille ? ou au contraire, est-ce que je le vois bien ? est-ce que j'apparais devant lui comme celui qui veille, à son service ?

L'ambon.

Avec l'épître qui ouvre la liturgie de la Parole, l'attention de toute l'assemblée converge vers le lieu des lectures. C'est le nouveau centre d'où le Christ, Parole de Dieu, se révèle et vient à moi.

Cela suppose d'abord qu'un tel lieu existe dans mon église, respectable et fonctionnel, visible même en dehors de la célébration. N'est-il pas la table de la Parole, comme il y a la table pour l'Eucharistie ? Presque la moitié de la messe va s'y dérouler. J'en entendrai l'épître, si possible

le psaume du graduel, certainement l'Évangile, probablement l'homélie et peut-être les intentions de la prière universelle. Y-a-t-il quelqu'un qui puisse ne pas voir et ne pas entendre celui qui lit ? Alors l'ambon est ou trop bas, ou mal situé, ou mal sonorisé. La parole ne doit pas m'arriver dans le dos ou sur la tête, ni seulement du haut-parleur le plus proche; mais d'abord du ministre en chair et en os qui me la transmet de la part de l'Église, dans une communication directe et vivante.

Encore moins qu'au siège du célébrant, on ne peut assigner *a priori* une place à l'ambon par rapport à l'autel. Il faut voir dans chaque cas. En ceci comme en d'autres choses, sachons demander l'avis de nos fidèles et de nos lecteurs laïcs qui, chacun à leur manière, sont les premiers intéressés et les meilleurs juges.

L'autel.

Après la prière universelle, le célébrant s'avance vers l'autel où sont apportés les pains et le calice. Alors l'autel devient le centre significatif de l'action eucharistique. Il doit apparaître comme ce qu'il est et représente : la table du repas du Seigneur et la pierre du sacrifice eucharistique. Depuis le début il était là, comme l'objet le plus sacré du temple. Mais c'est au moment où le prêtre vient y chanter la prière d'action de grâce et de consécration, au moment où toute l'assemblée offre avec lui le sacrifice, que sa signification est manifestée. L'autel est là pour ceux qui doivent y prendre part.

Comment il convient d'implanter cet autel, comme il est mieux de pouvoir en faire le tour et de pouvoir y célébrer face au peuple, tout cela est exposé en détail dans la récente note de la Commission épiscopale de Liturgie sur « le renouveau liturgique et la disposition des églises. » Il me suffit de vous y renvoyer².

Je voudrais seulement faire une remarque concernant la dimension de l'autel. Désormais, pour celui qui entre dans l'église et participe à la messe, l'autel n'est plus la pièce unique qui devait naguère meubler à elle seule tout le sanctuaire. En outre, le prêtre n'y reste pas; quand il y vient,

2. Parue en fascicule (Service de Documentation du Centre National de Pastorale liturgique, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8^e) et dans *Notes de Pastorale liturgique*, n° 58 (octobre 1965).

on n'a plus à y déposer que les oblats et le missel et il ne s'y déplace plus de part et d'autre. Si l'on concélébre, il faut garder le maximum de place autour de l'autel, car il est fort disgracieux que les concélébrants soient comme collés à l'autel. Toutes ces raisons diverses militent en faveur d'un autel de dimensions restreintes. Cela ne porte nulle atteinte à la dignité de ce lieu principal puisque cette dignité lui vient d'abord de l'action qui s'y accomplit grâce aux personnes qui y accèdent.

Est-il nécessaire de rappeler ici qu'un autel provisoire dressé face au peuple devant un maître-autel monumental inutilisé ne peut être qu'une solution transitoire. Car rien ne serait plus contraire à la pédagogie des signes et déconcertant plus les fidèles que ces deux autels, dont l'un, le vrai, pourrait-on dire, est devenu le faux, et l'autre, le faux, est devenu le vrai. Certes, il est des situations douloureuses où le pasteur se trouve pris d'une part entre le désir de faire bénéficier son peuple des avantages évidents de la réforme liturgique, et de l'autre, l'impossibilité de toucher à une architecture cohérente ou à une œuvre d'art. La Constitution conciliaire, en effet, rappelle le respect qu'on doit avoir des trésors des églises (C, 126) et nos évêques ont redit récemment les droits des communes ou des paroisses sur les lieux de culte. Cependant, il reste certain que l'Eglise n'a pas pour fin propre d'être le conservatoire des chefs-d'œuvre de l'art, mais bien de communiquer aux croyants la grâce du Christ. Elle utilise pour cela les valeurs de l'art dans la juste mesure où celles-ci favorisent, *hic et nunc*, le culte en esprit et en vérité.

La communion.

Le sacrifice a été offert à l'autel, mais c'est pour être communiqué à tous en sacrement par la communion. Cela aussi, le lieu de culte doit le faire saisir et le faciliter.

Il faut attacher une grande importance aux conditions matérielles de la procession de communion, car, du point de vue du fidèle, c'est le geste le plus important et le plus sacré qu'il accomplit au cours de la messe. Là, il s'engage personnellement, au milieu de ses frères. Rien n'est plus choquant, nous disent des laïcs, que d'être obligé de recevoir le Corps du Christ comme dans un assaut, et comme à la volée, dans la bousculade et la hâte, voire, le désordre et la confusion.

La réforme a déjà rendu plus digne et plus tranquille la réception de la communion par la simplification de la formule et des gestes. On gagne aussi en respect et en dignité si ce n'est pas le célébrant qui se déplace incessamment d'un fidèle à l'autre, mais les communicants qui s'avancent vers lui à l'entrée du sanctuaire. Néanmoins, dans la plupart de nos églises, les conditions d'accès et de retour sont encore insuffisamment ménagées pour permettre une procession à la fois grave et joyeuse, recueillie et fraternelle. Là encore, nous devons être soucieux pour les fidèles des conditions de leur participation, tant intérieure qu'extérieure, aux signes du mystère.

II

LES ACTEURS D'UNE ASSEMBLÉE QUI CÉLÈBRE

Les lieux, nous l'avons dit, sont entièrement ordonnés à des actions qui sont elles-mêmes accomplies par des personnes déterminées. Ces fonctions ou ministères particuliers ne sont pas en opposition avec le principe qui veut qu'on ne fasse, dans l'assemblée, nulle acception de personne. De telles charges, en effet, ne relèvent pas de distinctions humaines. Elles constituent un service de la communauté. Elles manifestent surtout la structure organique et hiérarchique de l'assemblée. Elles signifient le mystère d'un corps que le Christ forme avec son Eglise.

Dans cette deuxième partie, consacrée aux acteurs de la liturgie, nous voudrions montrer brièvement, à l'aide de quelques exemples, comment la réforme en cours nous permet déjà de mieux réaliser cette célébration communautaire dans laquelle, selon la règle d'or de la Constitution, « chacun ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient » (C, 28).

Le célébrant.

Une conséquence évidente du nouvel *Ordo missae* de cette année est de remettre en valeur le vrai rôle du célébrant, comme tête et président de l'assemblée, en le déchargeant de tout ce qui ne lui revient pas.

Il est remarquable que chaque unité liturgique dont se

compose la messe ne comprend qu'un très petit nombre d'interventions propres au célébrant : dans le rite d'entrée, seulement la collecte; dans la liturgie de la Parole, l'homélie et la conclusion de la prière universelle; dans la liturgie eucharistique, la grande prière du canon, l'embolisme du Pater et la postcommunion. Respecter ces structures n'est pas une marotte de liturgiste, mais souci pastoral de vérité et d'éducation. On se plaint volontiers du cléricisme de notre liturgie et du peu de place qu'on y laisse aux laïcs, spécialement aux femmes. Mais comment se fait-il que tant de célébrants jouent encore en 1965 à l'homme-orchestre et s'en remettent si peu à des ministres, au peuple et à la chorale de ce qui leur revient ? Les suppléances que nous assumons sans cesse sont évidemment une facilité qui dispense de prévoir, de distribuer les rôles, de former les acteurs. Mais la célébration y perd toujours quelque chose. Donnons quelques exemples.

Il n'est pas indifférent que l'Introït et le Kyrie soient exécutés par l'assemblée sans que le célébrant s'y fasse remarquer. Sinon, que signifiera sa prise de contact avec son peuple lorsqu'il lui dira : « Le Seigneur soit avec vous », s'il a déjà fonctionné en solo depuis le début ? Durant la liturgie de la Parole, le célébrant n'est pas normalement le ministre des lectures. Il est bon et bien qu'il écoute l'épître, le psaume et l'Évangile; on sait que désormais, à défaut de diacre, l'Évangile peut être lu par un autre prêtre. Il faut qu'il soit d'abord lui-même à l'écoute de la Parole de Dieu, comme baptisé et membre de l'assemblée, pour venir ensuite, comme pasteur, rompre à son peuple, dans l'homélie, le pain de cette parole. De manière analogue, la conclusion sacerdotale de la prière universelle s'explique mieux si le prêtre n'a pas dit lui-même les intentions. Il est bon aussi de le voir supplier avec tout le peuple en répondant aux intentions de l'Église.

Bien sûr, tout cela n'est heureusement plus règle rigide et infrangible, mais modèle auquel il faut toujours se référer pour juger dans le cas présent ce qui est le plus conforme à ce que veut l'Église et au bien des fidèles. Ainsi, il est parfois préférable que le célébrant lise lui-même l'Écriture Sainte plutôt que de risquer une lecture qui ne « passe » pas du tout. Mais un véritable éducateur saura aussi tolérer les inévitables maladresses d'un apprenti lecteur. Dans un autre ordre, le pasteur jugera s'il est préférable qu'il joigne, ou non, sa voix aux chants ou à leur récitation. Pour en décider, on se référera encore

à l'assemblée. Car la simplification des rubriques n'est pas simple commodité ou purisme cérémoniel : libéré de multiples obligations rituelles secondaires, le célébrant doit pouvoir, avec plus de vérité et de présence, remplir son vrai rôle et entrer dans la communication avec son peuple.

Les ministres.

Pour que le célébrant puisse faire cela seulement qui lui revient et pour que chaque action puisse être accomplie selon sa vérité et en son lieu propre, il est très important, et normalement indispensable, que nos célébrations soient munies de ministres qui remplissent les diverses fonctions prévues dans la liturgie.

Par exemple, pour que le lectionnaire soit apporté dans la procession d'entrée, comme il convient — c'est plus important que les chandeliers! —; pour que les pains et le calice soit apportés à l'autel à l'offertoire, il faut des servants. Pour lire l'épître, il faut un lecteur, et pour le graduel, un psalmiste. Pour l'introït, l'offertoire, la communion, la chorale est presque indispensable. Pour que l'assemblée chante, il est bon que quelqu'un la dirige. Pour que les fidèles soient accueillis à la porte et pour recueillir leurs offrandes, il faut des responsables. Toutes choses qui vous sont connues et qu'on admet aisément en théorie.

Mais nous nous heurtons à des difficultés pratiques. Comment trouver les personnes capables d'assurer tous ces rôles dans de minuscules assemblées dominicales encore peu éduquées et où le célébrant se débat tout seul; ou bien dans des messes de semaine? Nous ne pouvons passer nos journées à préparer la liturgie, même si nous sommes convaincus de l'importance de cette partie de notre tâche sacerdotale. Et on ne fait pas de miracles!

Pourtant, à y bien réfléchir, c'est d'abord dans les assemblées plus pauvres qu'il est plus nécessaire au prêtre de se faire aider. Si la chose nous semble si difficile, n'est-ce pas parce que nous sommes encore trop prisonniers d'habitudes rituelles? Dans combien de messes, maintenant encore, voit-on le prêtre lire lui-même tous les textes des chants du propre, s'arroger le *Kyrie Eleison* et l'*Agnus Dei*, alors qu'il y a là dans l'assemblée des religieuses ou d'autres personnes assez au fait pour s'en charger? On fait heureusement de gros efforts pour trouver et former des lecteurs. Pourquoi ce lecteur n'entrerait-il pas avec le célé-

brant en portant le lectionnaire ? Pourquoi ne pas confier le psaume après l'épître à un autre lecteur, ou à un groupe de religieuses ? L'exécution des divers chants appellera d'ailleurs des réflexions analogues.

En somme, l'étape actuelle de la réforme fait mieux apparaître le caractère communautaire et organique de la liturgie qui est l'affaire de tout le peuple assemblé. Bien plus, elle facilite grandement la réalisation d'une célébration plus harmonieuse et plus vraie, plus expressive et plus fructueuse. Nous avons sans doute encore du chemin à faire dans cette voie, en sorte que ce ne soit plus moi, le prêtre, qui officie devant des assistants, mais que toute l'assemblée, dont je suis serviteur et médiateur, célèbre son Seigneur.

III

LES LIVRES D'UNE FONCTION ET D'UN LIEU

Il nous reste à dire quelques mots, en terminant, du point qui, cette année, aura sans doute causé le plus de changements dans nos habitudes liturgiques, entraînant avec lui beaucoup d'espoirs et de déceptions, de joies et de peines : je veux parler des nouveaux livres liturgiques.

Ces livres impliquent avant tout l'usage de la langue française, question majeure dont il sera traité cet après-midi. Mais ils sont aussi liés aux divers acteurs dont nous avons parlé, ainsi qu'aux divers lieux de la célébration. Ce double fait appelle quelques réflexions. Car de l'unique missel qui contenait tout, on s'oriente vers plusieurs livres, définis par une fonction et rattachés à un lieu.

Une première révolution a déjà été accomplie : on a séparé le lectionnaire du missel. On comprend aisément pourquoi : le lectionnaire est par nature le livre des lecteurs, et non du célébrant. Désormais on n'en usera plus à l'autel, mais à l'ambon. A cette raison fondamentale s'en ajoutent plusieurs autres. Ainsi c'est la Parole de Dieu dans l'Écriture sainte, et non les prières du missel, que l'on porte en procession à l'entrée, que l'on dépose sur l'autel, que l'on vénère au moment de l'évangile. Dans un tout autre ordre : quel remue-ménage on devrait faire s'il fallait sans cesse porter le même gros livre du siège à l'ambon et de l'ambon à l'autel. Il faut enfin penser à l'évolution ultérieure des livres liturgiques : on sait que le lec-

tionnaire doit s'enrichir de textes scripturaires plus variés et plus abondants; ce sera plus aisé si l'évolution du lectionnaire n'est pas liée à celle du missel.

Le missel latin-français, de son côté, a été édité en fascicules. Cela n'a pas relevé d'un principe théorique, mais du délai matériel qui a été nécessaire pour réaliser les traductions et les éditions. Certains le regrettent et attendent le missel en un volume. J'avoue, pour ma part, que j'apprécie d'avoir au siège ou sur l'autel un livre léger et maniable, et que je me vois mal avec un gros livre pour chanter l'oraison au siège.

Sans doute la situation actuelle n'est pas idéale; elle est moins pratique que par le passé, quand on avait tout dans le missel. Mais les inconvénients que nous connaissons tiennent moins à la diversité des livres qu'aux changements inévitables d'une période de transition, où des traductions et des textes nouveaux ont fait et feront encore l'objet de publications successives.

Je le répète, nos difficultés ne viennent pas du fait de la distinction des livres, mais bien plutôt de la cumulation abusive des rôles par un même personnage qui l'oblige à passer d'un livre à l'autre. En réalité, si les acteurs étaient différents, comme il est prévu, il apparaîtrait tout normal et plus pratique que chacun ait son livre.

Dans cette perspective, il faudrait même aller beaucoup plus loin que la mise à part du seul lectionnaire. On a dû, par exemple, laisser dans le missel d'autel les textes des chants du propre pour prévoir leur suppléance par le célébrant. Mais, de même que les lectures reviennent aux lecteurs, les chants reviennent à la chorale ou à l'assemblée, non au célébrant. Le livre destiné à celui-ci ne devrait contenir que les prières sacerdotales.

Logiquement et pratiquement, pour une bonne célébration, ce n'est pas deux livres qu'il nous faudrait, mais six ou sept :

1. Le livre du célébrant contenant essentiellement (comme les anciens sacramentaires) les oraisons et les préfaces. De contenu moitié moindre, il pourrait être imprimé plus gros.

2. Le livre du diacre ou de son suppléant, contenant les intentions de la prière universelle et les monitions.

3. Le lectionnaire contenant les leçons et les épîtres.

4. L'évangélaire contenant les évangiles. L'évangile est normalement lu par un ministre spécial. Par ailleurs, que

signifie une procession d'évangile avec le lectionnaire, si celui-ci a déjà servi à l'ambon pour l'épître et le graduel ?

5. Le livre du psalmiste, pour les versets du psaume responsorial (analogue à l'ancien Cantatorium).

6. Le livre de la chorale (analogue à l'ancien antiphonaire) contenant les parties propres des chants processionaux.

7. Enfin, il faudrait ajouter de nos jours, pour ceux qui doivent être acteurs de la liturgie à part entière, le manuel des fidèles, dans lequel ils trouveraient les textes et les chants auxquels ils ont à prendre part.

*
**

Ce n'est pas là un rêve, mais une orientation plus ou moins irréversible. Loin d'être une complication, cet état de chose serait une simplification. Au lieu qu'aujourd'hui le prêtre doit préparer toute la célébration par lui-même, chacun aurait alors sa fonction et ses responsabilités.

Ces quelques réflexions, à propos des livres liturgiques de la messe, nous montrent à l'évidence que la réforme en est encore à ses débuts. Les livres dont nous usons et une partie des textes français qu'ils contiennent restent transitoires.

En revanche les directives concernant l'organisation des lieux de culte apparaissent bien plus avancées et plus stables. Si nous marchons avec prudence et précaution dans le sens indiqué par l'Instruction, nous n'aurons pas à nous en repentir ni à changer dans quelques années.

Quant à la mise en place des acteurs et de leurs fonctions dans toutes nos célébrations, elle peut et doit se faire dès maintenant, progressivement, au fur et à mesure que nos assemblées sont mieux éduquées et mieux entraînées à la participation active.

Car lieux et livres ne sont que des moyens à ajuster pour que la célébration ne reste pas l'apanage de quelques clercs ou chantres, mais devienne l'action commune et festive de tout le peuple saint, rassemblé pour participer au mystère pascal du Sauveur.

JOSEPH GELINEAU, s. j.